

LETTRE DATÉE DU 11 JUIN 2002, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DES PAYS-BAS À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT
UN RÉSUMÉ DE LA RÉUNION INFORMELLE À PARTICIPATION NON LIMITÉE
SUR UN TRAITÉ INTERDISANT LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES
POUR LA FABRICATION D'ARMES ET AUTRES DISPOSITIFS EXPLOSIFS
NUCLÉAIRES, TENUE À GENÈVE LE 7 JUIN 2002

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un résumé de la réunion informelle à participation non limitée sur la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui a été organisée à Genève le vendredi 7 juin 2002 par la délégation du Royaume des Pays-Bas à la Conférence du désarmement.

Le nombre total de participants à cette réunion a été largement supérieur à 100. Des représentants de plus de 40 pays étaient présents ainsi que des représentants d'ONG, de certaines organisations internationales et de l'AIEA.

Dans sa déclaration liminaire, M. Barnaby, physicien nucléaire bien connu et ex-directeur du SIPRI à Stockholm, a souligné la nécessité d'un tel traité. Le TICE est un instrument de non-prolifération efficace et fixe des limites qualitatives applicables à la mise au point d'armes nucléaires. Le futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires fixera une limite quantitative pour la production de matières fissiles. Il constituera donc une contribution importante à la non-prolifération et un pas essentiel vers le désarmement nucléaire. Il contribuera aussi à réduire les risques de terrorisme nucléaire.

Lors du débat qui a suivi, on a mis l'accent sur la nécessité d'une meilleure compréhension du sujet. Parmi les questions soulevées, figuraient les risques de prolifération de plutonium et d'uranium fortement enrichi, la protection physique des stocks de matières fissiles, le retraitement, la fabrication de combustible MOX, les utilisations semi-militaires telles que la propulsion navale, le terrorisme nucléaire et la possibilité de produire une «bombe sale» avec de l'uranium fortement enrichi.

Les participants ont encouragé ma délégation à poursuivre sur cette voie. Celle-ci entend organiser dans ce contexte la prochaine réunion sur les questions de fond au milieu du mois de septembre.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de cette lettre ainsi que ceux des pièces qui y sont jointes soient publiés comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribués à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent des Pays-Bas auprès
de la Conférence du désarmement
(*Signé*) **Chris C. Sanders**

Document informel sur les efforts visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires: un pas essentiel vers le désarmement nucléaire et la non-prolifération

Réunion organisée le 7 juin 2002 à Genève par la Mission permanente des Pays-Bas à la Conférence du désarmement

L'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires serait un pas essentiel vers le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Depuis déjà plusieurs années, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte par consensus une résolution appelant la Conférence du désarmement à ouvrir immédiatement des négociations sur un traité de ce type. Alors que le mandat relatif à ces négociations (CD/1299) a été établi dès 1995, celles-ci n'ont pas encore commencé à cause de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement.

Notre priorité absolue sera de parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence du désarmement qui est un organe essentiel, le seul qui puisse mener des négociations multilatérales sur le désarmement. De nombreux présidents de la Conférence ont fait d'énormes efforts pour dégager un tel consensus; ils n'ont malheureusement jusqu'ici pas abouti au résultat souhaité.

Tant que la Conférence du désarmement ne sera pas parvenue à un consensus sur son programme de travail, nous jugeons qu'il est important et nécessaire de traiter les questions essentielles de désarmement nucléaire et de non-prolifération de manière constructive. C'est dans ce but que la Mission permanente des Pays-Bas à la Conférence du désarmement organisera une série de réunions informelles à participation non limitée, à caractère informatif et éducatif, sur la question de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'objectif de ces réunions est de mieux préparer les délégations à Genève aux négociations effectives, au sein de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Pour ce faire, on organisera des séances d'information, suivies par une discussion et des échanges de vues entre les participants. Les thèmes examinés auront un caractère général et porteront sur les questions à aborder lors des négociations.

Les réunions seront ouvertes à tous les États membres de la Conférence du désarmement ainsi qu'aux États qui ont le statut d'observateur auprès de cette instance. À l'occasion, des experts de l'AIEA par exemple, d'organes de réflexion et d'ONG seront invités à y contribuer.

Les réunions seront organisées de manière totalement transparente. La Mission permanente des Pays-Bas à la Conférence du désarmement communiquera à toutes les délégations intéressées de brefs résumés sur les thèmes à l'examen.

Le fait d'assister aux réunions informelles organisées par la Mission permanente des Pays-Bas ou de participer aux discussions n'affectera nullement la position de votre pays sur le programme de travail de la Conférence en général ni les futures négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs en particulier.

CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIRAIT UNE INTERDICTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES POUR LA FABRICATION D'ARMES NUCLÉAIRES

Effets d'une telle interdiction sur la prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et le terrorisme nucléaire

Frank Barnaby

Lorsque la guerre froide a cessé il y a environ 10 ans, on a généralement supposé que l'importance donnée par les responsables politiques aux armes nucléaires diminuerait de façon spectaculaire et beaucoup ont espéré que l'on progresserait rapidement sur la voie du désarmement nucléaire, ce qui permettrait de supprimer ces armes. Le premier pas sur cette voie serait un Traité d'interdiction complète des essais (TICE), suivi rapidement par une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Tel n'a malheureusement pas été le cas. En fait, les armes nucléaires reviennent à l'ordre du jour avec une ampleur qui rappelle la période la plus aiguë de la guerre froide. Ainsi par exemple, selon des fuites en direction de la presse, la déclaration de politique nucléaire des États-Unis, mise au point à la fin de 2001, présente le rôle des armes nucléaires dans l'avenir, non pas dans le cadre d'une politique de dissuasion nucléaire mais dans celui d'une stratégie de guerre. Apparemment, le Pentagone élabore des plans de circonstance concernant l'utilisation d'armes nucléaires contre des cibles dans sept pays ou plus, dont la Chine, l'Iran, l'Iraq, la Libye, la Russie et la Syrie.

En mars 2002, le Ministre de la défense du Royaume-Uni a annoncé, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, que des armes nucléaires britanniques pourraient être utilisées dans le cadre d'une première frappe et contre des pays qui emploieraient des armes biologiques ou chimiques contre des forces britanniques ou contre des cibles au Royaume-Uni. Les Gouvernements tant américain que britannique sont maintenant revenus sur les garanties qu'ils avaient données de ne pas employer d'armes nucléaires contre des pays qui n'en disposeraient pas et ne seraient pas alliés à une puissance nucléaire.

Ces nouvelles politiques ont été adoptées alors que les États-Unis et le Royaume-Uni ainsi que les autres États reconnus comme des puissances dotées de l'arme nucléaire (Chine, France et Russie) s'étaient engagés résolument à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires à la Conférence d'examen de 2000 du Traité sur la non-prolifération (TNP). Cent quatre-vingt-sept pays ont ratifié cet instrument, chiffre jamais atteint auparavant pour un traité multilatéral sur le contrôle des armes nucléaires.

Comment parvenir à un désarmement nucléaire de grande ampleur?

Il est difficile d'imaginer que l'on puisse parvenir à un désarmement nucléaire de grande ampleur sans recourir à un programme échelonné de mesures pour lequel beaucoup pensent qu'il faudrait définir des délais. Ce programme devrait viser tout d'abord à prévenir la prolifération nucléaire horizontale (la dissémination des armes nucléaires vers des pays qui n'en disposent pas actuellement) et la prolifération nucléaire verticale (augmentation du nombre et amélioration de la qualité des armes nucléaires dans les arsenaux des puissances nucléaires). Il faudrait ensuite passer à une réduction des arsenaux nucléaires pour aboutir finalement au niveau zéro.

Les principales mesures concerneraient les points suivants:

- 1) Traités existants, les plus importants étant:
 - Les Traités START I de 1991 et START II de 1993;
 - Le Traité de 1972 sur les systèmes de missiles antimissiles (Traité ABM);
 - Le Traité de 1987 sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité INF);
 - Le Traité de 1968 sur la non-prolifération nucléaire (TNP);
 - Le Traité de 1996 sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE);
 - Les quatre Traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires (en Amérique latine [1967], dans le Pacifique Sud [1985], en Asie du Sud-Est [1995] et en Afrique [1996]); et
- 2) Mesures restant à négocier, dont les suivantes:
 - Nouvelles réductions dans les arsenaux d'armes nucléaires tactiques et stratégiques des États-Unis et de l'ex-Union soviétique en dessous des niveaux jusqu'ici négociés bilatéralement ou annoncés unilatéralement;
 - * Réductions des arsenaux nucléaires britanniques, français et chinois par voie de négociations multilatérales;
 - Normalisation, de préférence sous forme d'un traité, des principes régissant les exportations nucléaires, principes qu'il faudrait rendre juridiquement exécutoires au moyen de sanctions;
 - Un traité qui interdirait l'utilisation en premier d'armes nucléaires et qui serait ratifié par toutes les puissances dotées de ces armes;
 - Un renforcement du système international de garanties nucléaires;
 - Une interdiction de continuer à produire des matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires.

Parmi les Traités existants, START II n'a pas encore été ratifié par les États-Unis et ne le sera pas sous la présidence Bush, si tant est qu'il soit ratifié un jour; les États-Unis se retireront du Traité ABM en juin 2002; le TICE, inévitablement affaibli par l'absence de ratification par les États-Unis, n'est pas encore entré en vigueur.

On pense généralement que la prochaine mesure relative au contrôle des armes nucléaires qui sera négociée sera un traité multilatéral interdisant de continuer à produire des matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires (souvent appelé «traité sur l'interdiction des

matières fissiles») et que les négociations auront lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement à Genève.

Pourparlers bilatéraux entre les États-Unis et la Russie

La grande majorité de la trentaine de milliers d'armes nucléaires dans le monde aujourd'hui sont américaines ou russes. Les autres pays dotés de l'arme nucléaire, la Chine, la France, le Royaume-Uni, l'Inde, Israël et le Pakistan, en ont au total environ 1 200 dans leurs arsenaux.

Bien que le Gouvernement Bush ait annoncé son intention de réduire le nombre d'armes nucléaires qu'il déploie, il conserve des milliers d'armes nucléaires dans ses stocks de base et prévoit d'en mettre au point de nouvelles, une ogive pouvant pénétrer profondément dans le sol pour détruire des objectifs souterrains tels que des blockhaus; un nouveau missile antimissile intercontinental qui serait déployé en 2020; et un nouveau bombardier qui serait opérationnel en 2040. En tournant le dos au TICE, les États-Unis ont peut-être montré qu'ils avaient l'intention de recommencer à faire des essais nucléaires. Il est aussi question de placer des têtes nucléaires sur des missiles antimissiles dans le cadre du programme national de défense antimissiles des États-Unis. Les pressions qui s'exerceront en faveur de l'utilisation de missiles antimissiles de type nucléaire augmenteront à mesure que de plus en plus d'essais de missiles antimissiles classiques de destruction par collision échoueront.

Ces évolutions visent à revitaliser les forces nucléaires américaines pour inclure une nouvelle triade de capacités nucléaires combinant les frappes offensives nucléaires et classiques avec les défenses antimissiles et l'infrastructure relative aux armes nucléaires. Elles montrent que le Gouvernement Bush est convaincu que les armes nucléaires feront partie intégrante des forces militaires des États-Unis pendant au moins les 50 prochaines années.

Les États-Unis ont officiellement annoncé qu'ils souhaiteraient réduire le nombre de leurs armes nucléaires stratégiques déployées – environ 7 000 têtes nucléaires actuellement, dont la plupart sont sous régime d'alerte et peuvent être lancées dans un délai de 15 minutes – pour l'amener entre 1 700 et 2 200.

Lors du sommet Bush-Poutine, qui a eu lieu du 23 au 26 mai 2002, les Russes et les Américains ont approuvé un Traité visant à réduire entre 1 700 et 2 200 le nombre de têtes nucléaires stratégiques déployées d'ici 2012. Ceci représente une réduction considérable par rapport au nombre actuel, à savoir environ 6 000 de chaque côté.

Cependant, ce traité suscite de graves objections. Il n'impose pas le démantèlement des têtes nucléaires qui ont été retirées; chaque partie peut revenir au niveau qu'il veut après 2012; chaque partie peut se retirer du Traité avec un préavis de 90 jours; les armes nucléaires tactiques ne sont soumises à aucun contrôle; aucun engagement n'est pris quant à la vérification du respect du Traité. En outre, la grande question qui se pose est la suivante: la Douma russe et le Sénat des États-Unis ratifieront-ils ce traité?

Il est vraisemblable que les États-Unis et la Russie conserveront un stock d'armes complètes et de composantes d'armes qui leur permettra de déployer très rapidement environ 16 000 armes nucléaires de plus s'ils prennent une décision politique en ce sens.

Le Traité ne porte pas véritablement sur le désarmement nucléaire. Il s'agit plutôt d'un accord visant à limiter le nombre d'armes nucléaires déployées maintenues sous régime d'alerte. C'est bien sûr quelque chose dont il faut se féliciter. Cependant, compte tenu du haut niveau actuel de confiance entre les États-Unis et la Russie, de nombreux observateurs font valoir que les deux pays auraient pu de manière irréversible réduire beaucoup plus leurs arsenaux nucléaires.

Prochaines étapes

Il apparaît que le Gouvernement Bush ne voit pas l'intérêt de négocier des traités multilatéraux. Il préfère les mesures unilatérales. Le seul traité multilatéral que ce gouvernement tient véritablement à conserver est le Traité sur la non-prolifération. Il veut aussi que soit négociée une interdiction de la poursuite de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Ceci permet d'espérer qu'une telle interdiction finira par être négociée.

Ce qui s'est passé jusqu'ici

Le concept de traité sur les matières fissiles remonte à 56 ans, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce qui en fait la première mesure officiellement suggérée en matière de contrôle des armes nucléaires. Un tel traité faisait partie du plan Baruch des États-Unis. Il a en outre été proposé par le Président Dwight Eisenhower dans le discours que celui-ci a prononcé le 8 décembre 1953 devant l'Assemblée générale des Nations Unies et qui a été désigné par la suite sous le nom de «programme des atomes pour la paix». Il affirma alors: «Les États-Unis chercheront à faire plus que simplement réduire ou éliminer les matières atomiques à usage militaire».

Dans les années 60, alors que les négociations d'un traité sur la non-prolifération étaient en cours, une interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires a été incluse dans un groupe de mesures, de même qu'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, des réductions des arsenaux nucléaires des puissances dotées de l'arme nucléaire et la gestion, le contrôle et le stockage du plutonium à l'échelle internationale. Après 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a régulièrement adopté des résolutions demandant une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, mais les espoirs de progrès étaient faibles tant que la guerre froide se poursuivait.

Avec la fin de la guerre froide et la perception de la nécessité de progresser en matière de contrôle des armements, ce concept proprement dit a reçu un élan considérable grâce au Président Bill Clinton. Dans son intervention devant l'Assemblée générale en septembre 1993, celui-ci a dit: «Nous rechercherons de nouvelles mesures pour limiter les matériaux utilisés dans la fabrication des armes nucléaires. Les stocks mondiaux croissants de plutonium et d'uranium hautement enrichi augmentent le danger du terrorisme nucléaire dans tous les pays. Nous encouragerons la signature d'un accord international interdisant définitivement la production de ces matériaux aux fins de la fabrication d'armes.» Un solide appui des États-Unis semblait faire d'une telle interdiction un objectif réaliste.

En 1993, dans sa résolution 48/75 L, l'Assemblée générale a recommandé que soit négocié un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs

explosifs nucléaires. Elle a demandé «à l'Agence internationale de l'énergie atomique de fournir l'aide qui lui serait demandée pour examiner les mécanismes de vérification d'un tel traité», mais elle n'a pas indiqué précisément quel devait être le rôle de l'Agence. Le traité visé dans la résolution interdirait la production, mais rien n'était prévu pour les stocks existants de matières fissiles. Cette résolution a été adoptée par consensus.

Selon une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, un traité interdisant la production de matières fissiles couvrirait la production de plutonium de qualité militaire (plutonium contenant plus de 93 % de l'isotope 239), d'uranium fortement enrichi de qualité militaire (uranium enrichi à plus de 90 % en uranium 235) et d'uranium 233 destinés à la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ainsi que toute production qui ne serait pas soumise à des garanties internationales.

Le 25 janvier 1994, la Conférence du désarmement à Genève a décidé de nommer un Coordonnateur spécial «chargé de solliciter les vues de ses membres sur l'arrangement le plus approprié pour négocier» un traité sur les matières fissiles. Malgré l'appui à la tenue de négociations sur un tel traité dans le cadre de la Conférence, il est vite apparu au Coordonnateur spécial, l'Ambassadeur du Canada Gerald E. Shannon, que la portée du traité était une question politique cruciale. Le traité porterait-il à la fois sur la production passée et sur la production future?

Ce n'est que le 23 mars 1995 que l'Ambassadeur Shannon a pu faire état d'un consensus sur le mandat de négociation concernant l'interdiction des matières fissiles et la création d'un comité spécial chargé «de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires». La difficulté concernant la portée de l'interdiction n'a pas été réglée, mais le mandat a été adopté grâce à un compromis (certains diraient des faux-fuyants).

L'Ambassadeur Shannon a dit alors: «Au cours de mes consultations, de nombreuses délégations ont exprimé leurs préoccupations au sujet de diverses questions relatives aux matières fissiles, notamment ce que devait être la portée de la Convention. Des délégations ont exprimé l'avis que ce mandat ne permettrait d'examiner au Comité que la production future de matières fissiles. D'autres délégations ont été d'avis que le mandat permettrait d'examiner non seulement la production future, mais aussi la production passée. D'autres encore ont été d'avis que cet examen ne devrait pas porter seulement sur la production (passée ou future) de matières fissiles, mais aussi sur d'autres questions, comme la gestion de ces matières. Il a été convenu par les délégations que le mandat constitutif du comité spécial n'empêche pas une délégation de proposer à l'examen du comité l'une ou l'autre des questions susmentionnées.»

Aucun progrès n'a été enregistré dans le cadre des débats de la Conférence sur le traité en question jusqu'à la réalisation en 1998 d'essais nucléaires par l'Inde et le Pakistan. Jusqu'alors, un certain nombre de membres de la Conférence, essentiellement des pays non alignés, demandaient que la négociation du traité soit liée à l'examen d'un programme échelonné de désarmement nucléaire. Les puissances nucléaires établies ont toujours refusé l'établissement d'un tel lien.

À la fin de sa session de 1998, la Conférence du désarmement a bien créé un comité spécial chargé d'entamer des négociations concernant un traité sur les matières fissiles. L'Ambassadeur du Canada Mark Moher a présidé ledit comité. Celui-ci ne s'est réuni que pendant trois semaines et sa session s'est achevée.

Obstacles à la négociation d'un traité sur les matières fissiles

La Conférence du désarmement n'a pas réussi en 1999 à prendre la décision de reconstituer le comité. Les principaux obstacles à l'engagement des négociations ont été des divergences quant à la façon de traiter les stocks militaires existants de matières fissiles et à la relation entre le traité et le désarmement nucléaire, en particulier un programme échelonné de désarmement nucléaire.

Les attitudes adoptées par l'Inde, le Pakistan et Israël, qui sont tous des puissances dotées de l'arme nucléaire, à propos des négociations d'un traité sur les matières fissiles sont bien sûr très importantes. Le Pakistan a annoncé qu'il était prêt à accepter de telles négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement, mais il veut que les stocks soient pris en compte, mais les cinq puissances nucléaires établies, ainsi que l'Inde et Israël, ne le veulent pas. Israël était d'accord pour commencer les négociations mais «a réservé sa position quant aux aspects fondamentaux» des questions négociées.

Actuellement (en juin 2002), un des obstacles principaux (voire même l'obstacle principal) à l'engagement des négociations est l'attitude de la Chine. D'autres membres de la Conférence du désarmement qui demandaient un couplage entre le traité et un programme échelonné de désarmement nucléaire semblent y avoir renoncé.

La Chine fait fortement valoir qu'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait être négocié dans le cadre de la Conférence. Elle n'est pas d'accord pour que l'on reconstitue le comité spécial chargé de négocier un traité sur les matières fissiles à moins que l'on ne crée aussi un comité chargé de négocier un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Chine voudrait aussi qu'il y ait un troisième comité spécial de la Conférence chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire, les trois comités travaillant en parallèle.

Si la Chine renonçait au couplage entre un traité sur les matières fissiles et un traité sur l'espace, il n'y aurait aucune raison, semble-t-il, pour que les négociations sur les matières fissiles ne commencent pas rapidement.

Avantages d'un traité sur les matières fissiles

En bref, un traité sur les matières fissiles est nécessaire pour:

- Relancer les négociations sur de nouvelles mesures de contrôle des armes nucléaires et de désarmement; sans traité sur les matières fissiles, il est pour le moins improbable que des progrès quelconques puissent être réalisés à cet égard;
- Contrôler la dissémination des armes nucléaires vers les pays qui n'en possèdent pas;
- Encourager le contrôle des matières fissiles avec lesquels des armes nucléaires ou des explosifs nucléaires peuvent être fabriqués;

- Accroître la quantité de matières fissiles pouvant être utilisées pour fabriquer des armes qui est soumise à des garanties internationales;
- Améliorer l'efficacité des politiques touchant les exportations nucléaires;
- Réduire les risques de terrorisme nucléaire.

Il convient de noter que presque tout le plutonium, y compris celui qui est produit dans des réacteurs nucléaires civils, pourrait être utilisé pour produire des armes nucléaires efficaces. Le stock mondial de plutonium à usage civil, séparé des éléments combustibles irradiés des réacteurs de puissance et conservé dans des réserves, est actuellement d'environ 300 tonnes, assez pour produire au moins 60 000 armes nucléaires, soit deux fois plus qu'il n'y en a actuellement dans les arsenaux nucléaires de l'ensemble du monde. Une des questions principales qui se posent est donc de savoir si le plutonium à usage civil devrait ou non être couvert par le traité sur les matières fissiles.

En conclusion, en adoptant un traité efficace sur les matières fissiles, on réduirait l'accès à ces matières en empêchant d'en produire davantage pour fabriquer des armes nucléaires et on augmenterait la quantité de matières fissiles utilisables pour fabriquer des armes soumises à des garanties internationales. L'ensemble de ces facteurs rendrait plus difficile le détournement de matières fissiles illicites pour la fabrication d'armes et d'explosifs nucléaires. Les risques à la fois de prolifération nucléaire et de terrorisme nucléaire seraient réduits.

Tableau des arsenaux nucléaires

Pays	Nombre total d'armes nucléaires déployées (stratégiques et tactiques)		
	Stratégiques	Tactiques	Total
États-Unis	7 200	1 670	8 870
Russie	5 600	3 600*	9 200
Chine	281	120	401
France	288	60	348
Royaume-Uni	85	0	185
Inde			Environ 35
Israël			Environ 200
Pakistan			Environ 36
TOTAL			Environ 20 000**

* Ceci comprend 1 200 têtes nucléaires placées sur des missiles antimissiles autour de Moscou.

** On compte en outre plus de 10 000 têtes nucléaires en réserve, essentiellement aux États-Unis et en Russie.
